

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 613-1;
- Vu l'arrêté modifié du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, Licence professionnelle et de Master
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé un Jury d'examen et de sélection des Candidatures en master M1 de Mention Santé pour la rentrée universitaire 2018/2019

Article 2 : Le jury est présidé par M. Philippe Cardot (PU, responsable de la Mention Santé) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Mme Anne Vachez Gatecel, Directrice Institut de Formation en Psychomotricité de la Pitié-Salpêtrière

Mme Peggy Gatignol, PU, Directeur des études DUEFO

Mme Charlotte Rigal Sastourné, Coordinatrice Pédagogique Département d'Orthoptie

Mme Kiyoka Kinugawa Bourron, MCU-PH

M. Florian Ferreri, MCU-PH


Mme Sophie Tezenas de Montcel, MCU-PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 15 mars 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU